

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H**

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 7 décembre 2022.

**Étaient présents :** Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULLIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

### **Procurations :**

Mme Nathalie REIBEL à M. Gaston LATSCHA

Mme Chantal ZENFT à Paul LATSCHA

**Secrétaire de séance :** Lannick VIGOUROUX

## **2022-79 Avenant convention Centre de Gestion Prévoyance**

La commune de Héisingue a adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la convention de participation que le Centre de Gestion a mise en place pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance ».

Cette convention a été confiée au groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents.

Pour mémoire, la convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10% des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'information faite par le courtier en date du 25 juillet 2022  
ments tarifaires proposés par l'assureur dans les termes suivants

- Soit une augmentation de 10% des garanties incapacité et retrait faisant passer le taux global de 1,47% à 1,61% à compter du 1er janvier 2023,
- Soit la diminution de la prise en charge des garanties de 10% (sauf décès/PTIA), à savoir une indemnisation jusqu'à 85% du revenu de référence au lieu d'une indemnisation jusqu'à 95% pour les sinistres intervenants à compter du 1er janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 068-216801357-20221212-202279-DE

annonce des aménage-  
ments tarifaires

SLOW

Le comité technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022. À l'unanimité, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10% et non la diminution des garanties.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre dernier, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10% des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite, ainsi que détaillé ci-dessus.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, acte de l'augmentation de ce taux et d'autoriser le maire à signer l'avenant correspondant.***

Fait à Héringue, le 13 décembre 2022  
Le maire,

Gaston LATSCHA

